Contingentement de médicaments à destination des grossistes répartiteurs : GlaxoSmithKline et Pfizer prennent des engagements

Publié le 13 décembre 2007

GlaxoSmithKline et Pfizer s'engagent devant le Conseil sur le fonctionnement de leur système de contingentement de médicaments à destination des grossistes répartiteurs.

Historique de la procédure

Dans le prolongement de la décision 07-D-22 du 5 juillet 2007, par laquelle le Conseil a accepté les engagements proposés par quatre laboratoires pharmaceutiques, Sanofi-Aventis, Merck-Sharp & Dohme-Chibret, Lilly France et Boehringer-Ingelheim, tendant à rendre plus flexible et transparent le système d'approvisionnement des grossistes répartiteurs (voir communiqué de presse du 5 juillet 2007), les sociétés GlaxoSmithKline et Pfizer se sont engagées à leur tour à rendre public leur système de distribution de médicaments.

Les propositions d'engagements des laboratoires pharmaceutiques

Répondant aux préoccupations de concurrence déjà exprimées à l'occasion de la décision de juillet dernier, les sociétés GlaxoSmithKline et Pfizer ont présenté des engagements de même nature que ceux acceptés précédemment par le Conseil.

Désormais, les quotas imposés aux grossistes-répartiteurs pourront être modulés en fonction de leur activité. Une meilleure information des grossistes-répartiteurs sur les modalités de fonctionnement du système est également prévue. Enfin, les « nouveaux entrants » sur le marché se verront attribuer des quotas de distribution pour pouvoir démarrer leur activité dans des conditions satisfaisantes.

Le Conseil a accepté ces engagements, et mis fin aux procédures ouvertes devant lui.

DÉCISION 07-D-45 DU 13 DÉCEMBRE 2007

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la distribution des produits pharmaceutiques

Consulter le texte intégral

DÉCISION 07-D-46 DU 13 DÉCEMBRE 2007

relative à des pratiques mise en oeuvre dans le secteur de la distribution des produits pharmaceutiques

consulter le texte intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail